

L'article 6-point1- paragraphe c, des directives cosmétiques réactualisées indiquent :

a) la date de durabilité minimale est indiquée par la mention: «à utiliser de préférence avant fin ...», suivie:

. soit de la date elle-même,

. soit de l'indication de l'endroit de l'emballage où elle figure.

La date est clairement mentionnée et se compose, dans l'ordre, soit du mois et de l'année, soit du jour, du mois et de l'année. En cas de besoin, ces mentions sont complétées par l'indication des conditions qui doivent être remplies pour assurer la durabilité indiquée.

L'indication de la date de durabilité n'est pas obligatoire pour les produits cosmétiques dont la durabilité minimale excède trente mois. Pour ces produits, les mentions sont complétées par l'indication de la durée d'utilisation autorisée après ouverture sans dommages pour le consommateur. Cette information est indiquée par le symbole visé à l'annexe VIII bis, suivi de la durée d'utilisation (exprimée en mois et/ou années);


La DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale ) est l'abréviation couramment employée pour qualifier la **date de durabilité minimale**

La PAO (Période Après Ouverture ) est l'abréviation couramment employée pour qualifier la **durée d'utilisation autorisée après ouverture**

Le metteur sur le marché doit s'assurer que le produit a toujours les mêmes caractéristiques après un temps déterminé en condition normale de stockage (**DLUO**) et /ou en condition d'utilisation (**PAO**).

La DLUO et la PAO sont deux notions liées dans le cycle de vie d'un produit cosmétique.

<b>Dossier cosmétique</b> Validation formule ☒ Toxicologie ☒ Microbiologie ☒ Physico chimie ☒ Stabilité en phase de pré-commercialisation	<b>Production</b> (6 heures)	<b>Stockage du vrac</b> (2 semaines)	<b>Remplissage</b> (2 heures)	<b>Stockage</b> (30 mois)	<b>Utilisation</b> (6 mois)
--	---------------------------------	---	----------------------------------	------------------------------	--------------------------------

 Fort risque de contamination

 Faible risque de contamination

## Qu'est ce que la DLUO et la PAO d'un produit ?

D'après les textes officiels, l'obligation de détermination de la PAO dépend de la DLUO du produit :

Stockage	Mention DLUO	Mention PAO
≤ 30 mois	<b>OBLIGATOIRE</b>	FACULTATIF
> 30 mois	FACULTATIF	<b>OBLIGATOIRE</b>

Cependant, d'une manière générale la PAO est toujours déterminée car dans le cas où un produit aurait une DLUO inférieure à 30 mois (produit sensible), le metteur sur le marché doit s'affranchir que le produit distribué ne présente aucun risque pour la santé humaine.

Il peut y avoir des risques :

- si l'un des paramètres du produit vient à présenter un danger direct pour l'utilisateur,
- si le produit perd de son efficacité et ne protège plus suffisamment l'utilisateur.

Une détérioration du produit (contaminations microbiologiques, modifications physico-chimiques...), peut le rendre potentiellement dangereux.

**Dr S. JABRE**  
Responsable des études

## Qu'est ce que la DLUO et la PAO d'un produit ?

D'après les textes officiels, l'obligation de détermination de la PAO dépend de la DLUO du produit :

Stockage	Mention DLUO	Mention PAO
≤ 30 mois	<b>OBLIGATOIRE</b>	FACULTATIF
> 30 mois	FACULTATIF	<b>OBLIGATOIRE</b>

Cependant, d'une manière générale la PAO est toujours déterminée car dans le cas où un produit aurait une DLUO inférieure à 30 mois (produit sensible), le metteur sur le marché doit s'affranchir que le produit distribué ne présente aucun risque pour la santé humaine.

Il peut y avoir des risques :

- si l'un des paramètres du produit vient à présenter un danger direct pour l'utilisateur,
- si le produit perd de son efficacité et ne protège plus suffisamment l'utilisateur.

Une détérioration du produit (contaminations microbiologiques, modifications physico-chimiques...), peut le rendre potentiellement dangereux.

**Dr. S. JABRE**  
Responsable des études